



Municipalité de
Sainte-Ursule

AVIS PUBLIC

AVIS PRÉALABLE D'ADOPTION DE RÉGLEMENT

Règlement encadrant l'usage du cannabis # 431-18

Avis public est, par la présente, donné par la directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Ursule :

Qu'un avis de motion fut fait lors d'une séance ordinaire le 5 novembre 2018, et une présentation du projet de règlement a été fait lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 à l'effet que le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu à une séance subséquente un règlement encadrant l'usage du cannabis.

Ce projet de règlement fait suite à la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. C -47.1, qui confère une compétence aux municipalités locales en matière de nuisances, de paix, d'ordre et de bien-être général de leur population; L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire qui se tiendra selon les coordonnées suivantes :

Date : Lundi, le 3 décembre 2018
Heure : 19 heures 30
Lieu : Salle municipale ou communautaire de Sainte-Ursule
au 215, rue Lessard. Sainte-Ursule

Une (1) copie du présent projet de règlement est déposée à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE NEUVIEME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX
MILLE DIX-HUIT (2018-11-09)

Caroline Dionne, M.A.P.
Directrice générale et Secrétaire-trésorière